

## QUI SOMMES-NOUS ?

Le Centre d'Assistance Mutualisé Art & Culture (CDAMAC) est une initiative du Groupe de Travail Ressources & Accompagnement réuni au sein de la Mobilisation et Coopération Art et Culture.

L'UFISC (l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles), ses membres et plusieurs organisations, réseaux, fédérations se sont associés au début de l'épidémie COVID-19 en créant la Mobilisation et Coopération Art et Culture. Nous nous mobilisons auprès des structures artistiques et culturelles en France pour faire face à l'impact de cette épidémie. Nous nous organisons afin de pouvoir remonter les informations, réaliser la veille et construire les ressources nécessaires pour venir en appui des structures artistiques et culturelles.

## LES MÉMOS

Pour 2021, les organisations réunies autour du CDAMAC ont élaboré un programme de recherche, de production de ressources et d'accompagnement sur un principe de cycles toutes les 5 à 6 semaines permettant de travailler en profondeur une thématique. Action culturelle, risques psycho-sociaux et économiques, relations aux collectivités, etc., ces sujets sont impactés par les crises dues à l'épidémie de Covid-19 et traversent les activités et les organisations des équipes culturelles et artistiques.

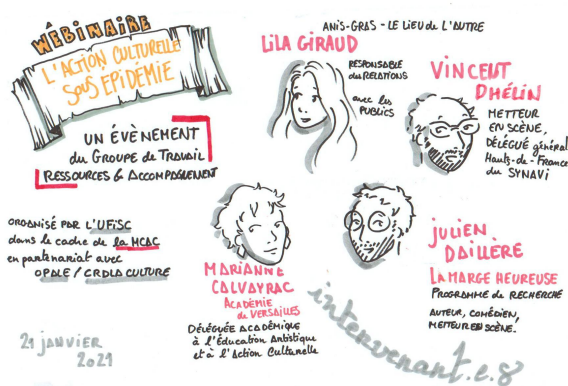
En fil rouge de chacune des thématiques abordées, un Mémo concentre le fruit de nos réflexions et de nos interrogations, rassemble les ressources produites par nos organisations ou par le GT Ressources Accompagnement directement, fait office de cadre de référence pour nos échanges lors d'évènements (webinaires, rencontres, etc.).

Le Mémo est actualisé régulièrement pendant et après le cycle thématique qu'il éclaire. Vous pouvez le retrouver en ligne sur la plateforme [cdamac.mcac.fr](http://cdamac.mcac.fr), ainsi que les liens et documents à consulter, les contenus à visionner ou écouter.

## CYCLE 1 - L'ACTION CULTURELLE SOUS ÉPIDÉMIE | JANVIER 2021

Webinaire "L'action culturelle sous épidémie" - jeudi 21 janvier 14h30-16h

Pour « garder le contact » dans le cadre de nos fonctions non-essentiels, l'action culturelle a généré un nombre important d'initiatives propices au lien avec toutes les personnes. Bien sûr, le contexte sanitaire modifie en profondeur l'approche, les moyens et l'organisation des actions d'éducation artistique et culturelle, de médiation ou socio-culturelles.



## INTRODUCTION

L'Action Culturelle est pensée au milieu du 20ème siècle pour rapprocher les populations des œuvres, en même temps que s'instituent des politiques d'offre ambitieuses. Il s'agit alors de conquérir des publics, de démocratiser l'accès à "ce qui fait humanité", de rencontrer mais aussi d'en assimiler l'essence, d'où le principe de "médiation" qui générera tout un segment de compétences/métiers dans le champ de la formation et de nos métiers.

Dans les années 60, la question de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) amène à rapprocher des enjeux de développement d'une sensibilité aux arts à des enjeux de réussite scolaire. Les ministères collaborent et les institutions culturelles mettent en acte autour de trois ambitions pour nos jeunes concitoyens : former le spectateur, rencontrer des artistes, pratiquer une discipline artistique.

Ces quarante dernières années, l'engouement constaté pour les pratiques "en amateur" déplace le paradigme de l'EAC pensée à partir d'une offre vers autre chose : permettre, voire et encourager des "expressions culturelles" qui peuvent, ci où là, s'émanciper des canons des dites institutions. Ces mouvements de société produiront le concept de "Droits Culturels" qui ouvrent largement ce que l'on peut qualifier de "culture" et portent, à côté des offres labellisées, une attention à la sensibilité singulière des citoyens, de leurs désirs et donc visions du monde. Ces éléments complexifient, voire à certains endroits perturbent, les socles d'actions des institutions, les pratiques des professionnels, les priorités des politiques publiques.

Il n'en demeure pas moins que l'EAC, tout en cristallisant les rapports incertains entre œuvres, artistes, lieux de culture, savoirs en général, s'installe durablement dans la plupart des politiques publiques et dans nos projets. Selon l'histoire de nos domaines disciplinaires, c'est un ancrage pour certains où domaine exploratoire pour d'autres. Quoiqu'il en soit, l'époque et ses duretés nous impose d'en redonner un sens commun.

## LES ACTIONS CULTURELLES AU TEMPS DE LA COVID-19

Depuis le premier confinement, le champ dit de l'EAC a sans doute été celui qui a généré le plus d'initiatives pour "garder le contact", permettre une continuité économique pour les artistes, activer du "moral" là où les formes de diffusion classiques devenaient impossibles.

Les "Vacances Apprenantes", "Été Culturel" et autres dispositifs locaux ont montré comment la relation "sensible" entre un milieu artistique et des populations ne pouvait se résumer à la contemplation d'œuvres où de spectacles. Dans ce contexte contraint, l'adaptation et le désir de lutte contre l'inertie ont généré des initiatives, des formes inédites, de nouveaux lieux investis. Les artistes, dont le champ de l'EAC devenait une source d'investissement depuis quelques années, ont pris une large part dans ce qui a pu se produire. Leur rôle de "partenaire" et non plus de "support" des lieux culturels s'est affirmés. Ils ont été complices de l'exercice de l'EAC "à distance" révélant le pouvoir du monde numérique déjà profondément installé.

Pour les structures culturelles, on a pu observer un réel déplacement des enjeux : de la diffusion vers celui du lien avec les populations (adhérents, élèves, usagers, ...) et peut-être de savoir-faire jusqu'alors moins considérés au sein des équipes. La notion d'"essentiel" peut-elle être là aussi interrogée ?

l'EAC ne se limite pas au champ scolaire et se déploie, de plus en plus, vers des publics "en situation de" (handicap, justice, social, santé, ..) où la rencontre avec des artistes est porteuse d'un sens profond, réparateur souvent. Durant cette période, on a pu regretter une perte de contact, pour raisons sanitaires, avec les institutions où séjournent ces personnes. Comment renouer ? Peut-on, en cas de persistance des contraintes, prévoir d'agir autrement ?

Enfin, l'action des réseaux, territoriaux et disciplinaires, a permis de faire connaître et déployer des îlots d'inventivité. Ils ont été également l'interlocuteur pour lier "au mieux" les soutiens spécifiques des services de l'Etat et des collectivités, avec les réalités et besoins divers d'une myriade d'acteurs. Ils témoignent ainsi d'une médiation utile pour un élargissement, une valorisation et une réflexion sur l'EAC.

Cette expérience sociale et culturelle de la crise sanitaire devra donner lieu à des temps de "débriefing collectifs" pour réinterroger, à l'aune des Droits Culturels, la parole des habitants, des artistes, de ceux qui ont agi.



## UN ENJEU AU-DELÀ DU CONTEXTE ÉPIDÉMIQUE ET SANITAIRE

### Les cadres de rémunération des intervenant.e.s lors d'actions culturelles

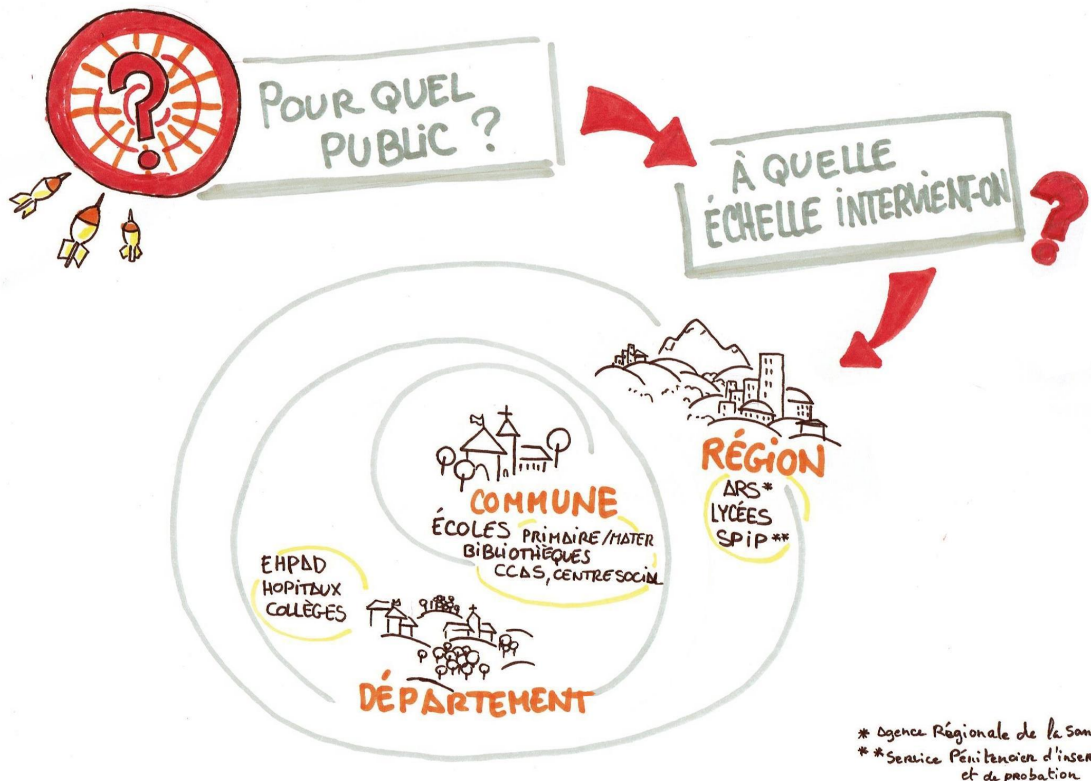
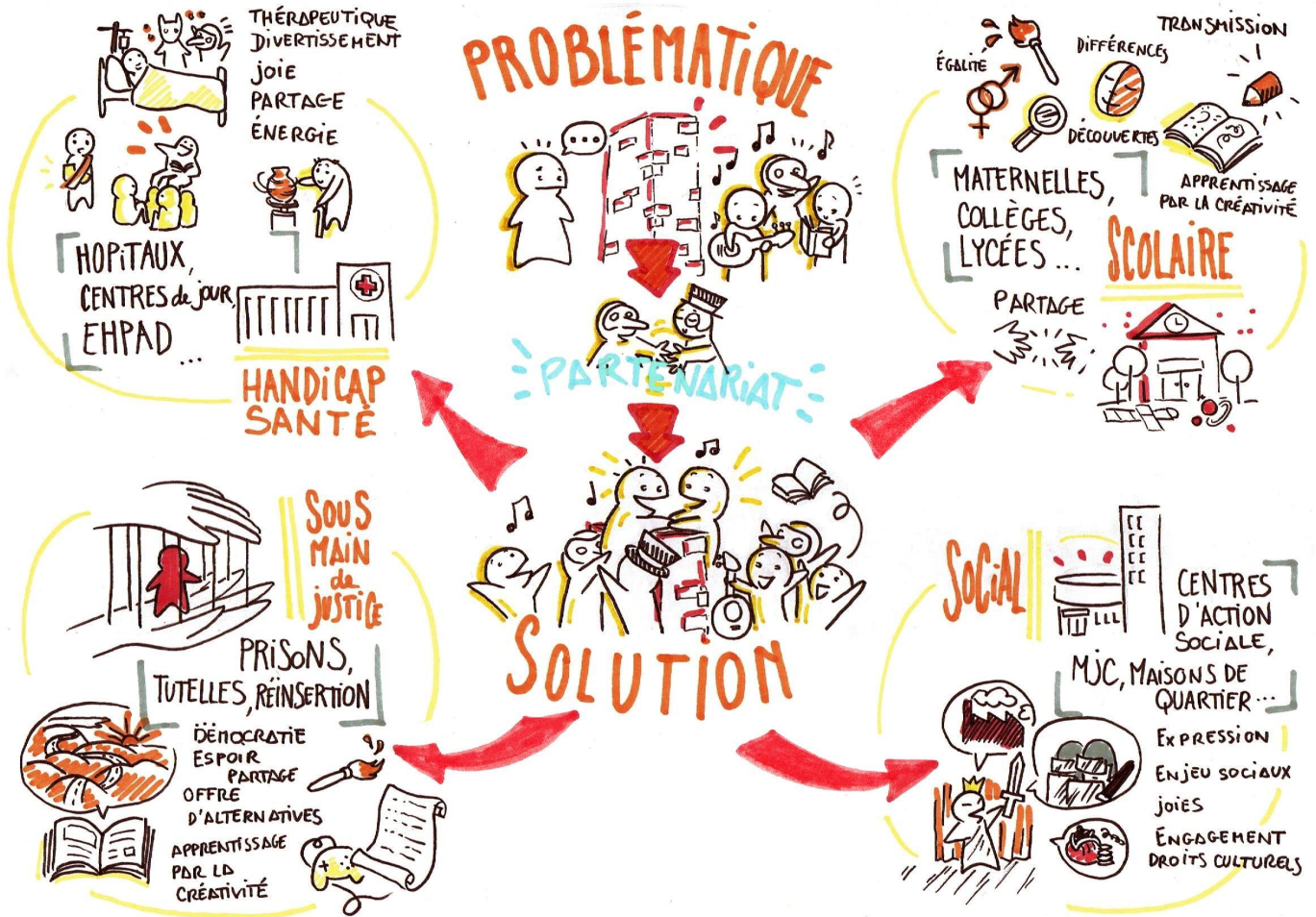
Outre la création et la diffusion de spectacles -leur cœur de métier -, la plupart des compagnies développent des activités de formation, d'enseignement ou d'action culturelle impliquant des artistes, autour ou indépendamment de leurs productions. Or, dès qu'un.e artiste du spectacle intervient dans un cadre ou un but autre que celui de la représentation d'une œuvre de l'esprit devant un public, ses heures de travail ne relèvent plus de l'annexe X et doivent être déclarées au régime général d'assurance-chômage. En effet, enseigner et transmettre ne sont pas des champs d'activité pris en compte au titre du régime de l'intermittence.

Néanmoins, il est possible de prendre en compte jusqu'à 70 heures d'enseignement pour la comptabilisation des 507 heures de travail ouvrant droit au régime spécifique d'assurance-chômage des intermittent.e.s du spectacle (à noter qu'il y a quelques conditions à remplir, en particulier le fait que l'artiste intervienne dans un établissement « agréé », c.à.d. en résumé, un établissement scolaire ou d'éducation artistique). Ce plafond de 70 heures est relevé à 120 heures pour les artistes et technicien.ne.s âgé.e.s de 50 ans et plus. Au-delà de ces 70 heures, il n'est pas interdit aux artistes et technicien.ne.s d'enseigner, mais les heures effectuées ne compteront pas dans les 507 heures. (A noter, pour l'année blanche qui court jusqu'au 31 août 2021, ce nombre d'heures est exceptionnellement augmenté à 140 heures - et 170 heures pour les plus de 50 ans).

Par ailleurs Pôle Emploi accepte de prendre en compte, dans le calcul de l'ouverture de droits à l'indemnisation chômage des intermittent.e.s, les heures de travail que les artistes intermittent.e.s du spectacle consacrent à des activités dites « connexes » à la création, lorsque celles-ci sont réalisées dans le cadre strict et les limites prévues par la CCNEAC.

On entend par activités connexes « les activités de sensibilisation, d'accompagnement des amateurs, d'animation d'ateliers, d'interventions en milieu scolaire » qui sont en lien direct avec la production et la diffusion d'un spectacle. En outre, selon la CCNEAC, l'embauche d'artistes pour des activités connexes n'est autorisée que pour des durées limitées, le travail dédié à la création devant rester majoritaire.

Depuis 2005, le Synavi a engagé plusieurs démarches et rédigé plusieurs argumentaires en vue de faire reconnaître les interventions artistiques (actions de sensibilisation, interventions artistiques en milieu scolaire, etc.) comme faisant partie (annexe mais intrinsèque) du travail de l'artiste du spectacle et pouvant donc être prises en compte au titre de l'annexe X. À ce titre, le Synavi, s'implique de manière pilote au sein du groupe de travail de renégociation de la CCNEAC afin de faire évoluer les règles applicables à ces interventions. L'enjeu est aujourd'hui d'avancer dans la reconnaissance de ces activités connexes pour d'autres disciplines que le théâtre et la danse. Un autre enjeu est de rendre possible la reconnaissance de ces activités dans le cadre de contrats courts pour des représentations isolées ou des reprises de spectacle.





## EN TEMPS DE CRISE COVID - QUELQUES CONSEILS POUR CONTRACTUALISER, METTRE EN ŒUVRE AVEC SES PARTENAIRES

- Co-construire l'action pour permettre de mettre en évidence les attendus éducatifs et culturels de chacun.e, pourquoi pas adapter aux difficultés qu'impose la crise sanitaire aux publics (lutte contre l'isolement, liberté d'expression, perte de repères).
- L'action peut être une "mise en appétit" simple à partir d'une pratique portée par un artiste, pas forcément un dispositif complexe.
- Rester créatif mais à l'écoute des difficultés de son interlocuteur.trice. Chaque secteur d'activité a ses spécificités traduites dans protocoles sanitaires différents (protocole national des entreprises, des établissements scolaires, des établissements de santé, etc.)
- Apaiser des tensions logistiques impactant la relation partenariale en rassurant son interlocuteur.trice.
- Proposer des outils simples permettant la synergie des contraintes sanitaires pour éviter de se noyer dans les consignes et se focaliser sur le plus important : qui, où et comment/quel contact inter-personne ? (vous trouverez en ressource un modèle de fiche sanitaire).
- Avoir en tête la chaîne de solidarité inter-sectorielle et être à l'écoute de son territoire. Les Actions Culturelles permettent d'apporter une respiration dans des espaces où le besoin se fait sentir (à l'école, dans l'EHPAD, etc.).

### DE LA PÉDAGOGIE À L'HEURE DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

Peu de disciplines artistiques ont échappé, durant les confinements et/ou fermeture des établissements scolaires, à l'expérience du numérique pour garantir une continuité des missions. Le domaine de l'Éducation Artistique et Culturelle a été le théâtre de bien des initiatives, portées souvent dans une communion d'intérêts entre structures culturelles et responsables de l'Éducation Nationale, mais aussi par des artistes. Souvent isolées, ces expériences sont de plus en plus partagées via des webinaires spécifiques et nous pouvons en tirer quelques enseignements et/ou sujets à traiter.

Le premier sujet, lié à l'urgence de la continuité, est celui des **outils numériques**, de leurs performances, de leur maîtrise par les acteurs (lieux, artistes, profs, familles...). Quid de la formation ou de l'auto-formation ? S'ajoute une question éthique, de la dépendance aux outils universels commerciaux et de la gestion des données (Zoom est interdit dans les services de l'Éducation Nationale). Et, conséquemment, de la connaissance/compétence des acteurs culturels sur le monde numérique et sa faiblesse en développement d'outils appropriés. L'entraide entre artistes/profs/familles s'est activée ici où là mais nous constatons des disparités profondes et un désarmement de bons nombre d'acteurs.

Le deuxième sujet est celui des "**conséquences pédagogiques**" : des pratiques pédagogiques que la distance bouleverse. On peut (ou pas) réinventer ce l'on fait en présentiel, ici et là on utilise le lien pour travailler la motivation, les contenus dits asynchrone laissent libre cours aux familles pour partager, jouer, se découvrir dans un autre rapport que "l'élève face à l'artiste à l'école". ces séquences à distance ont vu proliférer les productions des élèves, et pour certains, leur émancipation et un autre regard sur l'"école-institution".

Le troisième sujet est **social**, en faisant irruption "chez les familles", par la visioconférence, on découvre la disparité des vies domestiques, qui d'ordinaire est gommée dans les classes d'école où les visites de lieux culturels. On mesure avec précision là où le rapport à l'art et ses pratiques est tantôt une évidence, un possible ou une gageure.

Le quatrième sujet est **organisationnel**. S'agit-il d'une adaptation en attendant un retour à une "normalité" autour de nos valeurs du présentiel, du "live", du tactile, où d'une expérience dont nous pourrions tirer quelques nouveautés dans nos approches de la transmission ? Certains acteurs (structures, artistes...) pensent à remodeler leurs modalités d'intervention, dans ce cas, une concertation, un accompagnement n'est-il pas opportun ?

Le cinquième sujet est **stratégique**. Internet est le territoire où se façonnent massivement les goûts, les valeurs, les références des jeunes générations (et de plus en plus tôt). Or les acteurs culturels (de notre secteur) sont relativement peu prescripteurs de contenus propres à cet univers, ils se bornent bien souvent à l'utiliser comme moyen de communication sur des offres en présentiel. Comment investir ce territoire ?

## RESSOURCES

### Fiche pratique de protocole sanitaire unifié pour action culturelle

Proposée par le réseau Actes IF, Cette fiche pratique a pour vocation d'accompagner la formalisation des partenariats dans le cadre des actions culturelles dans les établissements hors lieux culturels.

Télécharger : [version pdf](#) [version word](#)

## POUR ALLER + LOIN

Webinaire FEDELIMA : « La rémunération des artistes en EAC : comprendre et appliquer la législation »

[Voir](#)

Support « La rémunération des artistes en EAC » proposé par le SMA

[Télécharger](#)

## À PROPOS

Un Mémo du GT Ressources Accompagnement dans le cadre de la MCAC & du CDAMAC.

Coordonné & rédigé par Thierry Duval, Lucie Lambert, Vincent Dhelin, Bertrand Krill, Colin Lemaitre.

Illustrations : Anna-Célestine Barthelemy - La Fille d'À Côté

Janvier 2021.

L'expérience du "distanciel" nous interroge bien au-delà des questions d'outillage. Des personnes se sont noyées, d'autres se sont révélées, le monde culturel s'est immiscé avec curiosité et humilité dans un territoire qui n'est pas le sien, qui interroge ses valeurs socles. Comment penser la médiation sur internet ? Le jeune public y est-il une cible ? Quelle valeur porte-t-on à ce qui s'y joue.

Centre d'assistance Mutualisé Arts et Culture  
>> <https://cdamac.mcac.fr>

En savoir plus sur la MCAC  
>> <http://ufisc.org/item/357-infos-covid-19.html>

Panorama des mesures et sélection de ressources  
>> <https://www.opale.asso.fr/article728.html>

Pour un Plan de revitalisation culturelle, propositions pour soutenir les actrices et les acteurs culturels  
>> <https://www.mobilisationculturelle.org/>

Revoir les vidéos  
>> <https://vimeo.com/channels/cdamac>